

Adresse du bien

Quai du confluent
78 700 CONFLANS-ST-HONORINE

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS



DOSSIER D'INFORMATION REGLEMENTAIRE DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES

Document valable jusqu'au :
01 janvier 2026

UBYRISK
Consultants

UBYRISK Consultants
200 allée de Grillet
33 910 St Martin de Laye
Tél : +33 (0)5 57 51 56 85
<http://www.catnat.net>
@ : contact.catnat@gmail.com

SOMMAIRE

ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Déclaration de l'état des risques naturels et technologiques

Localisation de l'immeuble au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires

INFORMATIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DES SINISTRES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES

Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982

Document d'information sur les sinistres catastrophes naturelles indemnisés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°	2012072-0001	du	12/03/2012	mis à jour le	
Adresse de l'immeuble		code postal ou Insee	commune		
Quai du confluent - 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE					

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N ¹ oui x non
- | | | | | | | | |
|----------|--------------------------|----------|--------------------------|----------|-------------------------------------|------|------------|
| prescrit | <input type="checkbox"/> | anticipé | <input type="checkbox"/> | approuvé | <input checked="" type="checkbox"/> | date | 02/11/2012 |
|----------|--------------------------|----------|--------------------------|----------|-------------------------------------|------|------------|
- ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui x non
- ² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non
- | | | | | | | | |
|----------|--------------------------|----------|--------------------------|----------|--------------------------|------|---|
| prescrit | <input type="checkbox"/> | anticipé | <input type="checkbox"/> | approuvé | <input type="checkbox"/> | date | <input type="checkbox"/> I <input type="checkbox"/> |
|----------|--------------------------|----------|--------------------------|----------|--------------------------|------|---|
- ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non
- ² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M ³ oui non
- | | | | | | | | |
|----------|--------------------------|----------|--------------------------|----------|--------------------------|------|---|
| prescrit | <input type="checkbox"/> | anticipé | <input type="checkbox"/> | approuvé | <input type="checkbox"/> | date | <input type="checkbox"/> I <input type="checkbox"/> |
|----------|--------------------------|----------|--------------------------|----------|--------------------------|------|---|
- ³ Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :
mouvement de terrain autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM ⁴ oui non
- ⁴ Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé ⁵ oui non
- ⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique effet thermique effet de surpression
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui non
- > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non
- > L'immeuble est situé en zone de prescription ⁶ oui non
- ⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
- ⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1 x zone 2 faible zone 3 modérée zone 4 moyenne zone 5 forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

oui non x

Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

oui non x

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente

oui non x

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Plan de zonage des aléas inondation et mouvement de terrain

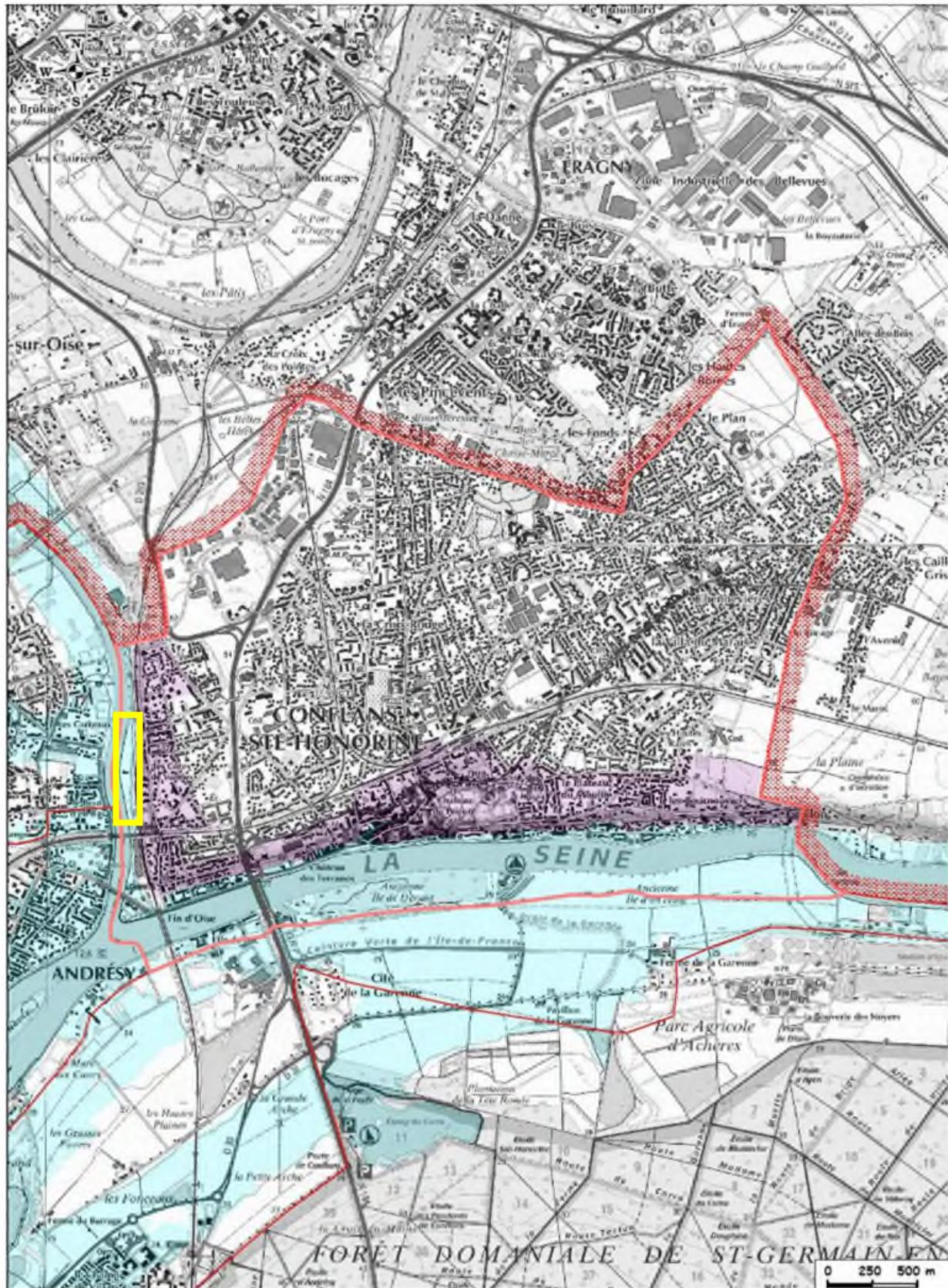
vendeur / bailleur

date / lieu

acquéreur / locataire

01/07/2025

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES RISQUES DEFINIS PAR LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES



ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE OBTENUS PAR LA COMMUNE DEPUIS 1982

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 19

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 11

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0100409A	22/03/2001	24/03/2001	06/07/2001	18/07/2001
INTE0100409A	25/03/2001	27/03/2001	06/07/2001	18/07/2001
INTE0100409A	31/03/2001	01/04/2001	06/07/2001	18/07/2001
INTE1620877A	04/06/2016	05/06/2016	26/07/2016	12/08/2016
INTE1804348A	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
INTX9210273A	22/08/1991	22/08/1991	29/07/1992	15/08/1992
IOCE0800746A	02/10/2007	02/10/2007	10/01/2008	13/01/2008
IOCE0815767A	27/05/2007	27/05/2007	26/06/2008	05/07/2008
NOR19831005	05/07/1983	05/07/1983	05/10/1983	08/10/1983
NOR19831115	23/06/1983	23/06/1983	15/11/1983	18/11/1983

Mouvement de Terrain : 7

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0100409A	22/03/2001	24/03/2001	06/07/2001	18/07/2001
INTE0100409A	25/03/2001	27/03/2001	06/07/2001	18/07/2001
INTE0100409A	31/03/2001	01/04/2001	06/07/2001	18/07/2001
INTE1808306A	02/06/2016	02/06/2016	26/03/2018	02/05/2018
INTE1914145A	05/05/2018	15/05/2018	20/05/2019	22/06/2019
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
NOR19831115	23/06/1983	23/06/1983	15/11/1983	18/11/1983

Sécheresse : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
IOME2316198A	31/03/2022	29/06/2022	21/07/2023	13/09/2023



INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? Oui Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire